

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

## DATE DE CONVOCATION

18.09.2024

## DATE D’AFFICHAGE

03.10.2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	22
Votants	29

## N° 062/2024

### OBJET :

### 3 – URBANISME / FONCIER

#### 3-3) Dénomination de voies - Gwaremm ar Justisoù

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun (départ au point 1-2) avec procuration à François-Xavier Deflou
- Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Fanchon Le Monze
- Yann Cusset avec procuration à Michel Galand
- Thierry Raoul avec procuration à Hervé Le Roux
- Chantal Sévellec avec procuration à Noël Blanchard
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, chargé de communication – Marina Ely, Assistante de Direction

Dans le cadre du détachement de lots à bâtir, il y a lieu de procéder à la dénomination de la voie cadastrée section BM n°349 desservant ces futurs lots.

Avec l'accord des propriétaires, l'appellation, correspondant au nom des parcelles desservies, serait la suivante : **Gwaremm ar Justisoù**

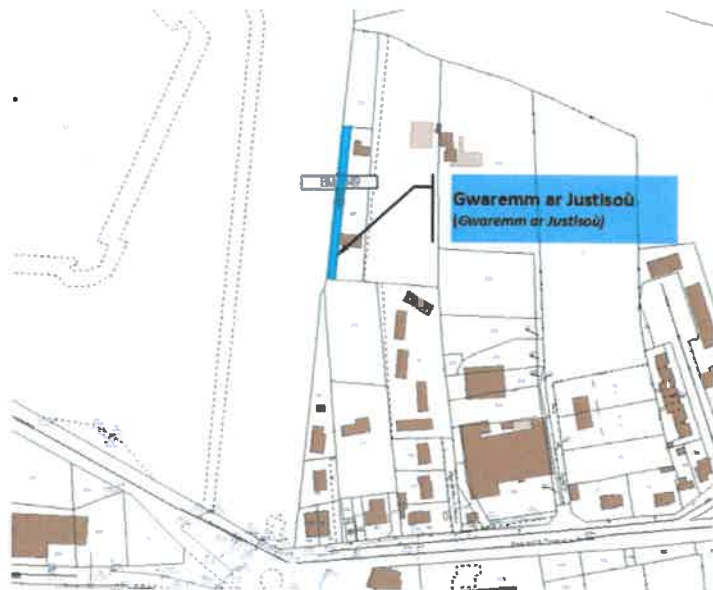
Il convient de préciser que ce point a été examiné le 22 mai 2024 par la commission urbanisme qui a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour et 3 abstentions (Noël Blanchard (2), Antonella Gironi)

- approuve l'appellation proposée ;

- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



A Crozon, le 27 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
029-212900427-20240926-062-2024-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024



Le Maire,

Patrick BERTHELOT